

# > La mobilité à Québec

## Zone piétonne et apaisement de la circulation dans le Vieux-Québec

Projet pilote – Été 2023

22 juin 2023

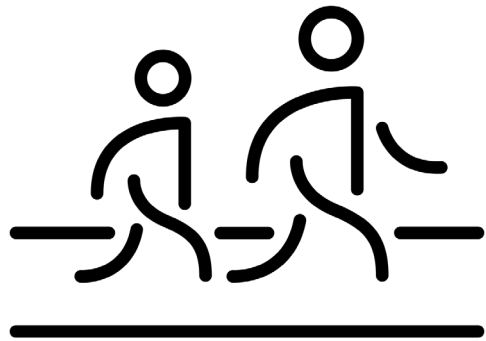


1

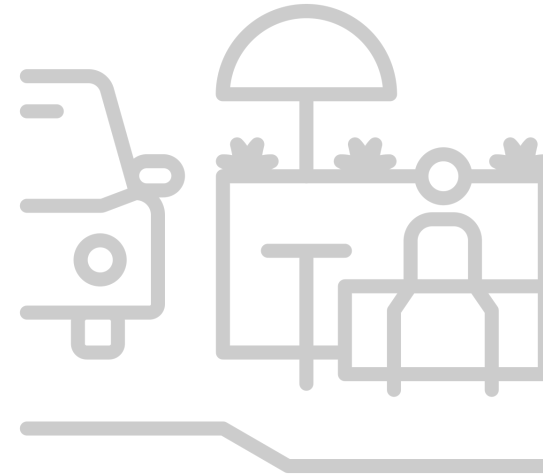
# Portée du projet



# Portée du projet



Zone piétonne



Mesures d'apaisement de la circulation

2

# Zone piétonne

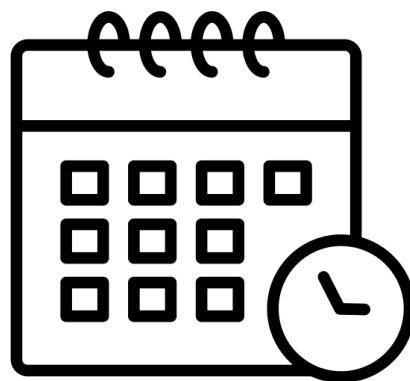


# Portée du projet

## Zone piétonne



Lieu



Quand

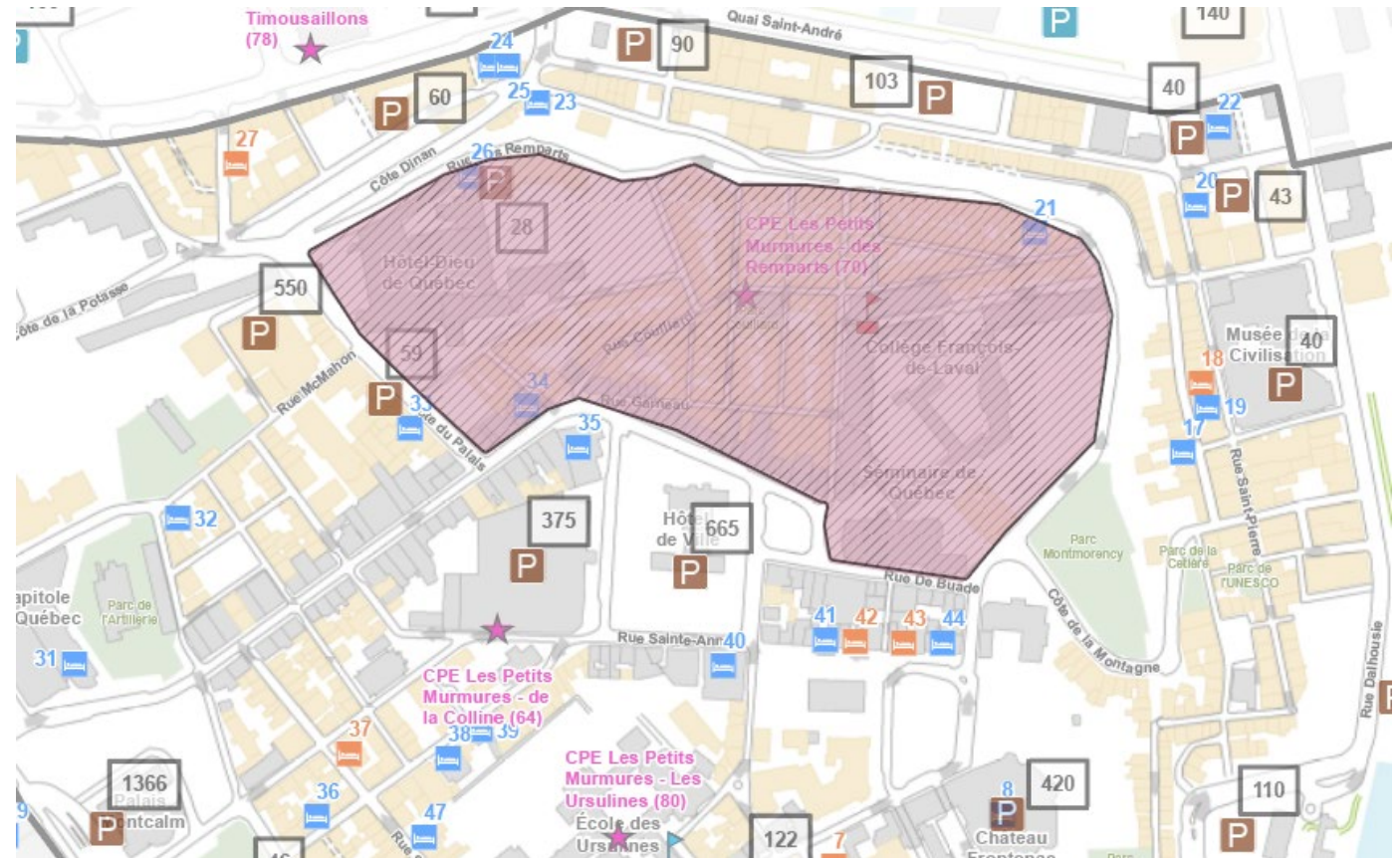


Comment

# Portée du projet

## Zone piétonne - Lieu

Secteur de la rue Couillard  
(excluant la rue Port-Dauphin  
et la rue des Remparts)



# Portée du projet

## Zone piétonne



Rue Couillard



Rue Garneau

# Portée du projet

## Zone piétonne



Rue Saint-Flavien



Rue Christie



# Portée du projet

## Zone piétonne



Rue Ferland



Rue Hamel

# Portée du projet

## Zone piétonne



Rue Sainte-Famille



Rue de la Ménagerie

# Portée du projet

## Zone piétonne



Rue Monseigneur-De Laval



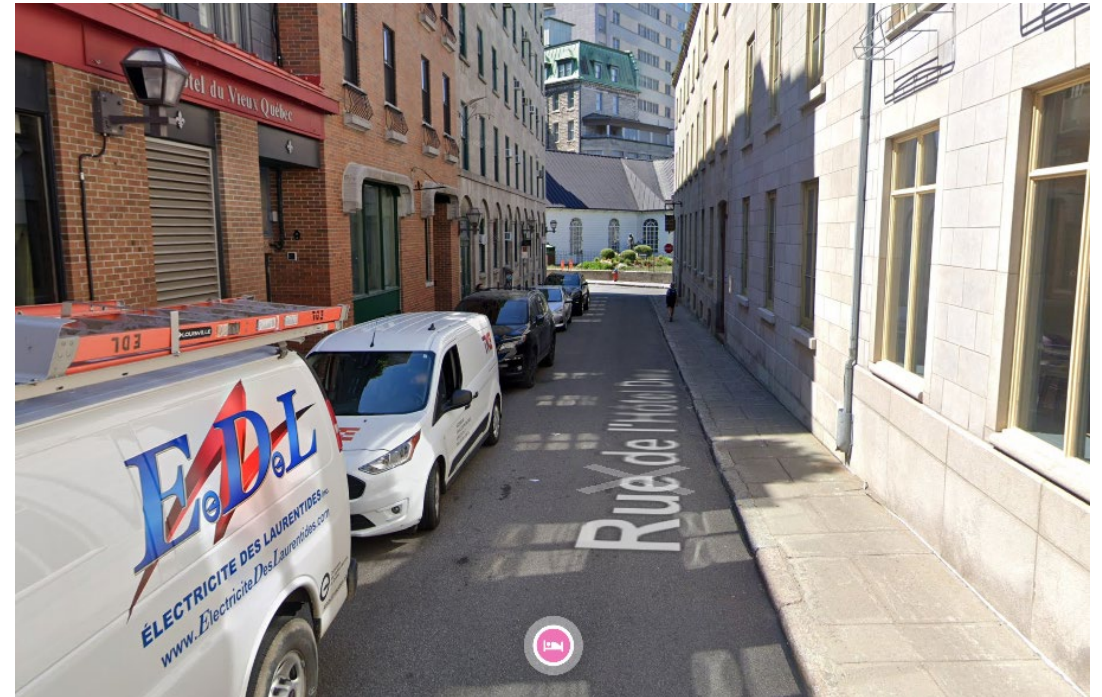
Rue Hébert

# Portée du projet

## Zone piétonne



Rue Charlevoix



Rue de l'Hôtel-Dieu

# Portée du projet

## Zone piétonne



Rue de la Vieille Université

# Portée du projet








## Zone piétonne - Période

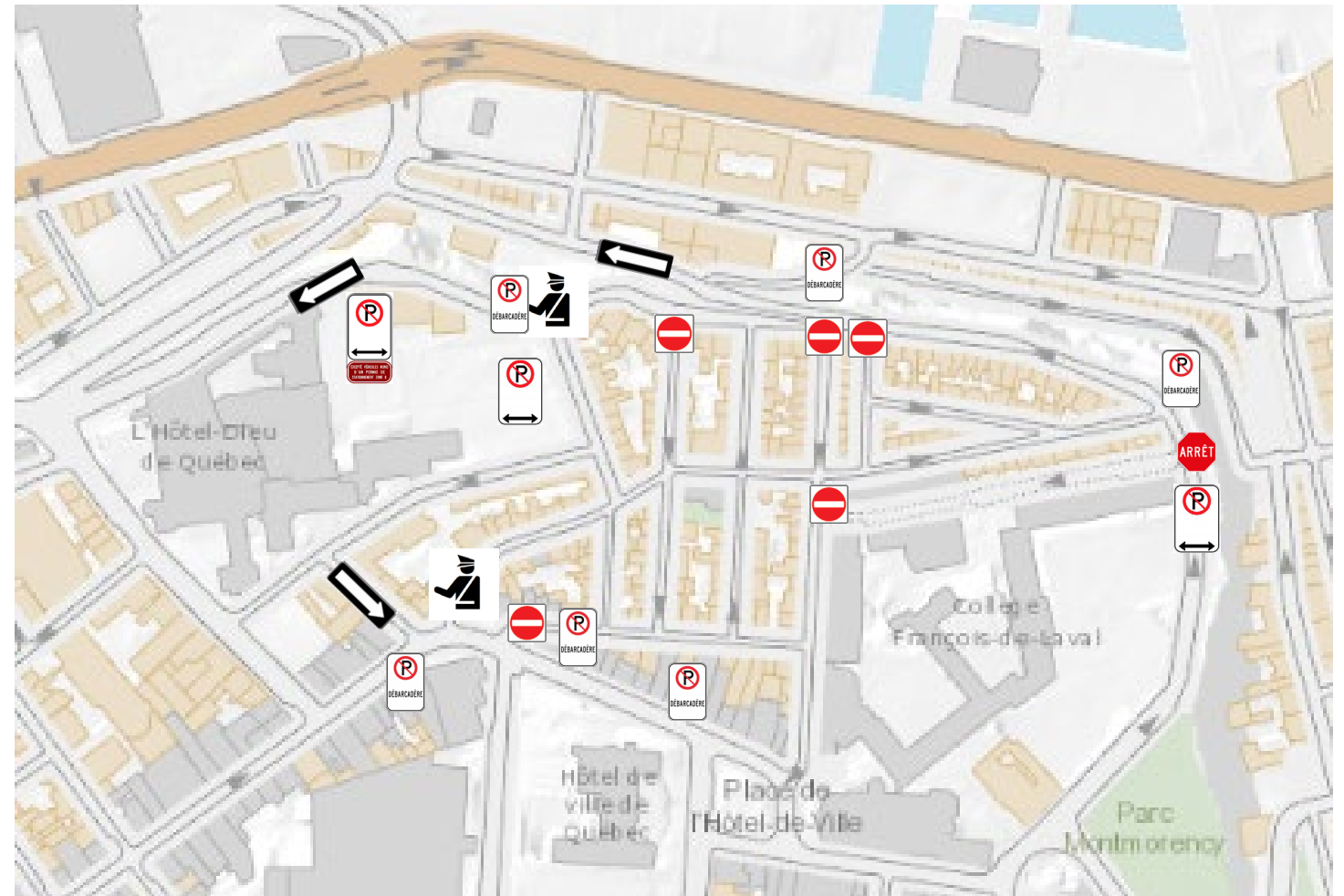
- Mardi 4 juillet au vendredi 18 août 2023
- Lundi au dimanche
- 11 h à 24 h



# Accès à la zone piétonne

Période de 11 h à 24 h

-  Accès fermé par une barrière
-  Rue à sens unique
-  Stationnement interdit
-  Point d'entrée contrôlé par un agent de sécurité (rue Couillard et rue Hamel)
-  Stationnement réservé aux résidents
-  Arrêt obligatoire
-  Zone de débarcadère



# Accès à la zone piétonne

## Période de 11 h à 24 h

### Permis permanent de circuler

- Résidants de la zone piétonne
- Travailleurs qui ont accès à un espace de stationnement hors rue
- Parents dont l'enfant fréquente le CPE Les Petits Murmures

### Permis temporaire de circuler

- Véhicules qui doivent faire un déplacement occasionnel pour offrir un service (plombier, électricien, entrepreneur en construction, etc.)

### Aucun permis requis

- Véhicules d'urgence, véhicules pour la collecte des ordures et l'entretien des voies de circulation
- Véhicules qui doivent faire un déplacement occasionnel d'urgence pour offrir un service (plombier, électricien, entrepreneur en construction, etc.)



# Accès à la zone piétonne

Période de 11 h à 24 h

## Cas d'exception

- Des directives seront données aux agents de sécurité qui contrôlent les accès à la zone piétonne pour autoriser ponctuellement les déplacements familiaux occasionnels

# Accès à la zone piétonne

Période de 24 h à 11 h



Rue à sens unique



Stationnement interdit



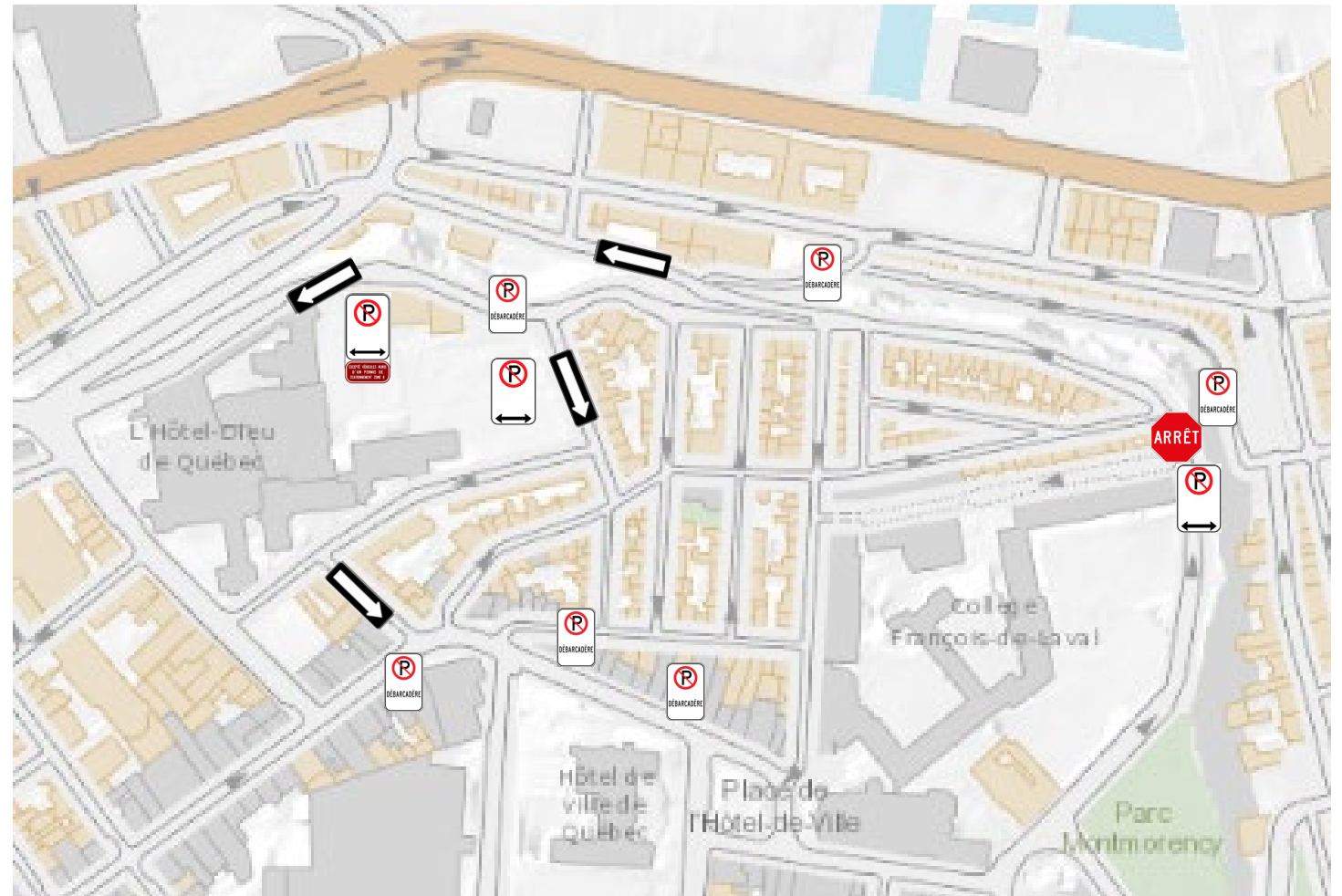
Stationnement réservé aux résidents



Arrêt obligatoire



Zone de débarcadère



# Accès à la zone piétonne

## Période de 24 h à 11 h

- Tous les véhicules peuvent entrer et circuler sans restriction dans la zone piétonne
- Les activités de livraison doivent se faire entre 7 h et 11 h

3

# Vignettes de circulation



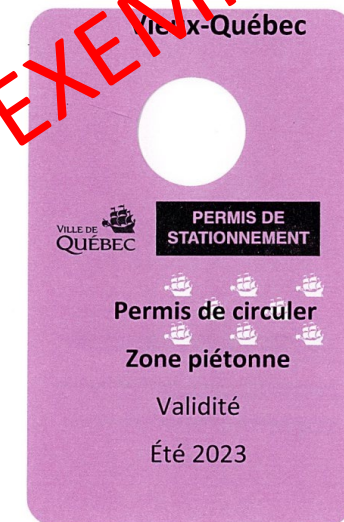
# Modalités et logistique

## Documents requis

1. **Résidants :**
  - Preuve de résidence
  - Certificat d'immatriculation
2. **Commerçant ou employé:**
  - Preuve de travail + preuve que vous avez un stationnement privé à votre disposition
  - Certificat d'immatriculation
3. **Autres:**
  - Vignette sur demande (directement au CPE Les Petits Murmures)
  - Hôtel rue des Remparts



EXEMPLE



# Modalités et logistique

## Distribution des vignettes

- **Lieu**  
Hôtel de Ville, 2 rue des Jardins, salle RC04
- **Quand**  
27, 28, 29 juin et 4 juillet de 7 h 30 à 18 h

Pour toute question, vous pouvez contacter le Centre de relation avec les citoyens en composant le 311.



# Contrôle des accès



4

# Mesures d'apaisement de la circulation



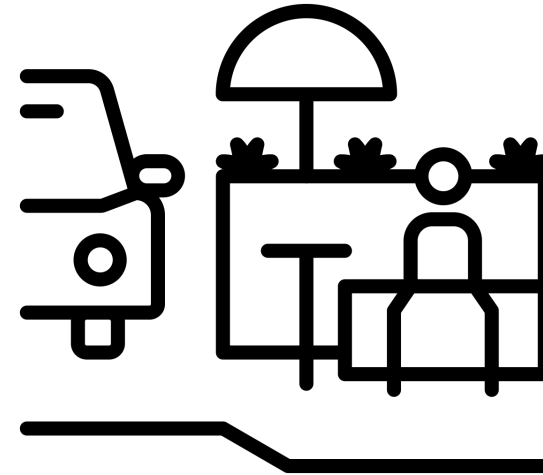


# Portée du projet

## Apaisement de la circulation



Zone piétonne

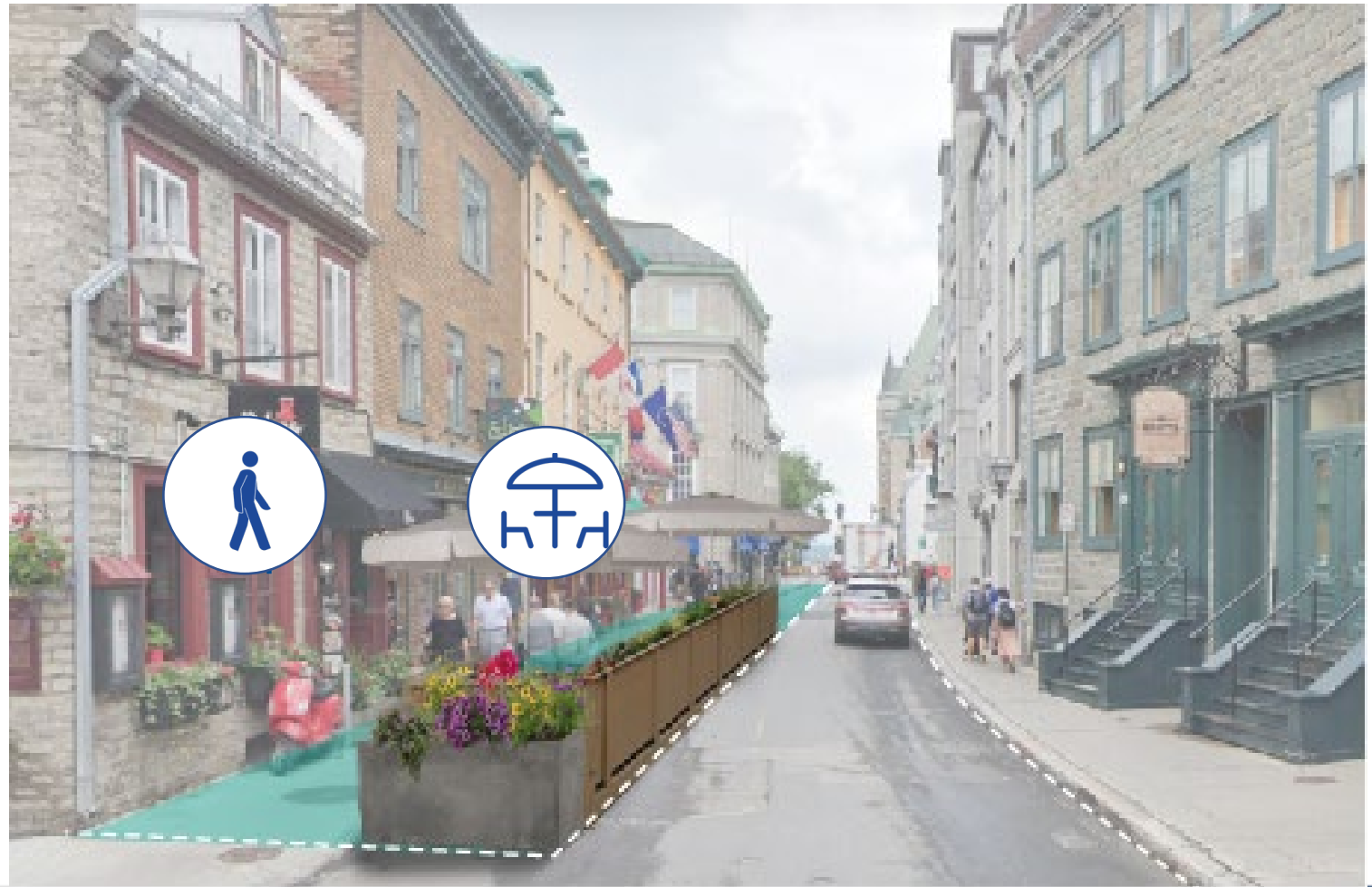


Mesures d'apaisement de la circulation

# Mesures d'apaisement de la circulation

## Rues

- Maintien de zones de débarcadère
- Possibilité d'aménager des terrasses (empiètement de 1,3 m dans la rue)



# Rue Saint-Louis



Rue d'Auteuil - Rue Sainte-Ursule

# Rue Saint-Louis



Une zone de débarcadère pourrait être mise en place entre la rue du Parloir et la rue des Jardins si aucune terrasse n'est aménagée.

Rue Sainte-Ursule - Rue du Parloir

# Côte de la Fabrique



5

# Rue Buade



# Rue Buade

- L'avancement des travaux de réaménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville devrait permettre une réouverture partielle dans la première semaine du mois de juillet
- Les véhicules (camions et autobus inclus) pourront emprunter l'axe formé de la rue de la rue Buade, la rue Sainte-Famille et la côte de la Fabrique



Des questions?

